



Convention animal de compagnie



Madame, Monsieur, Cher client des Gîtes de France du Haut-Rhin,
 Votre désir de ne pas vous séparer de votre animal de compagnie pendant les vacances est compréhensible.
 Cependant les animaux non domestiques, les NAC* (oiseaux, rongeurs, poissons, reptiles, amphibiens... etc.), et chiens de 1ère et 2nde catégorie ne sont pas admis. Seuls les chiens d'aveugle sont admis.

Avec un animal nous ne sommes pas à l'abri des conflits incontrôlables entre races ou personnalités, nous ne voulons pas imposer à notre chien de rester enfermé pour ne pas croiser son congénère, ni au votre d'être confiné au gîte. De plus, nous avons beaucoup de chats voisins, libres dans la propriété, certains chiens sont ... allergiques aux chats et nous ne désirons pas de dilemmes avec nos voisins créés par des agressions non maîtrisables.

Nous accordons beaucoup d'importance aux conditions de vie de tous nos hôtes et nous ne pouvons accepter de répercuter sur les locataires suivants les effets négatifs d'une tolérance.

Pour ces raisons nous vous demandons d'estimer si les conditions sont favorables pour notre acceptation. Si nous acceptons la présence de votre chien, ou chat, au gîte en fonction des précisions que vous nous donnez, toute notre attention sera portée sur les bonnes conditions de votre séjour, et l'accueil des hôtes qui vous suivront.

Nous vous demandons de prendre connaissance et nous retourner signée cette convention jointe au contrat de location.

CHARTRE D'ACCUEIL EN Gîtes de France du Haut-Rhin

Qualité accueil - charte animal de compagnie - Nous avons accepté la présence de votre chien, ou chat, au gîte en fonction des précisions que vous nous avez donné.

Toute notre attention est maintenant portée sur les bonnes conditions de votre séjour, et de l'accueil des hôtes qui vous suivront. Nous recevons des personnes allergiques aux animaux, et des enfants qui jouent au sol.

Nous devons vous apporter les précisions suivantes. signer le contrat de location c'est accepter les conditions de cette charte.

- **la loi est la loi.**

Les animaux non domestiques, les NAC*, et chiens de 1ère et 2nde catégorie ne sont pas admis. Votre animal doit être à jour de vaccination, tatouage, plaque d'identification. Votre attestation responsabilité civile doit prévoir la présence de votre animal.

- **prévoyez son confort**

Certificat de bonne santé, il est obligatoire. Traitement anti puce récent, certificat vétérinaire ou preuve d'achat. Couverture, panier, gamelle, linge pour le sécher en cas de besoin.

- **vous êtes le maître**

Responsable de son comportement dans le gîte ou à l'extérieur.

L'animal ne sera laissé jamais seul au gîte, veille à le guider vers des endroits isolés pour ses... besoins.

- le tient en laisse s'il ne se canalise pas envers les autres animaux.

- En cas de propriété non close, nous ne pourrions pas garantir sa sécurité.

- **acceptation n'est pas laisser faire**

Il ne doit pas entrer dans la salle de bain.

Il ne doit pas s'installer sur les fauteuils ou les lits.

il ne doit pas griffer, mordiller... agresser meubles ou textiles.

- **l'état des lieux de sortie aura une attention particulière**

en cas de présence de poils, puces, dégradations... nous serions contraints de vous faire payer le nettoyage, et si nécessaire les remplacements. S'il nous était impossible, compte tenu des dégradations, d'honorer notre contrat vis-à-vis des hôtes suivants vous vous engagez à supporter le préjudice occasionné.

Convention spécifique aux chats. Les locataires qui vous suivent peuvent être allergiques aux poils de chat. Cette situation peut rendre impossible leur séjour le nettoyage nécessite donc un soin tout particulier. L'aspiration des poils ne garantit pas une sécurité sanitaire suffisante pour une personne allergique. Un nettoyage humide de tous les textiles est nécessaire, au tarif de base de 75€. Si les éléments textiles se trouvent souillés en profondeur nous serions contraints de répercuter le coût du nettoyage ou l'intégralité du remplacement.

Caution pour tenir compte des risques potentiels de surcoût lié à des dégradations, la caution initiale de 200€ à l'arrivée au gîte est portée à 500€.

Acceptation. Si cette convention est compatible avec votre façon d'éduquer votre animal. Si vous êtes prêts à assumer les conséquences de dégradations éventuelles, nous sommes prêts à vous accueillir pour un séjour dans les meilleures conditions.

Le maître de l'animal,

nom, date, signature : M.DateSignature.....

NAC* nouveaux animaux de compagnie: oiseaux, rongeurs, poissons, reptiles, amphibiens... etc..

